

Droit pour prendre ses conges

Par jambon, le 20/01/2013 à 14:03

bonjour. peut on m'imposer mes conges accquis depuis mai 2012 mon employeur veut que je prenne 15 jours au mois de janvier 2013 a lors que je viens d'en prendre 12 de l'annee dernierre de plus il m'en a averti par tel merci d'avance pour une reponse

Par amajuris, le 20/01/2013 à 14:47

bjr,

en principe c'est l'employeur qui fixe les congés de ses salariés, il doit seulement vous permettre d'en prendre entre mai et octobre (période à vérifier. cdt)

Par jambon, le 20/01/2013 à 15:00

bonjour d'accord pour le principe de l'employeur qui fixe les conges mais la c'est les imposer par anticipation et je pense qu'il na pas le droit car moi je n"ai rien demande merci